

Accueil » Suisse » article

L'ONU s'inquiète de l'initiative anti-minarets

Paru le Mercredi 14 Octobre 2009

ISOLDA AGAZZI



EXAMEN - La Suisse a dû se justifier devant le Comité des droits de l'homme. Le droit des étrangers et des sans-papiers également critiqué.

«L'initiative sur les minarets n'est pas compatible avec le Pacte international sur les droits civils et politiques. Et la publication d'affiches qui donnent une image sinistre des musulmans pose problème au regard de la liberté d'expression», relevait Michael O'Flaherty, membre du Comité des droits de l'homme, lors de l'examen du troisième rapport périodique de la Suisse, hier à l'ONU. Une dizaine de membres de l'administration fédérale avaient fait le déplacement de Genève pour répondre aux questions du comité, composé par dix-huit experts du monde entier. Un exercice d'universalité qui oblige la Confédération et les cantons à passer au crible le système législatif suisse et à expliquer au monde les subtilités du fédéralisme et de la démocratie directe - et ses possibles tensions avec le droit international. L'initiative anti-minarets posait problème aussi au Tunisien Abdelfattah Amor et à l'Américaine Ruth Wedgwood qui s'inquiétait, par la même occasion, des incidents à caractère antisémite et du peu d'empressement de la police à mener des enquêtes et à arrêter les coupables. «Le Conseil fédéral est confiant que l'initiative sera rejetée par le peuple et que le problème de la compatibilité entre notre constitution et le droit international ne se pose que sur le plan théorique», a répondu Philippe Gerber, de l'Office fédéral de la justice. «Jusqu'à présent, aucune norme constitutionnelle n'est entrée en conflit avec les traités internationaux, mais si cela arrivait la question devrait être tranchée par les tribunaux.» L'assistance au suicide - une autre particularité helvétique qui a déjà fait couler beaucoup d'encre - a longuement interpellé les experts. «Qu'en est-il du consentement? s'est inquiétée Ruth Wedgwood. Comment la loi suisse peut-elle s'assurer qu'il est manifeste et notifié? Et qu'en est-il des mineurs? Le consentement des parents est requis jusqu'à l'âge de 16 ans, mais au-delà, ils ne sont que consultés.» «Je ne considère pas la vie comme une obligation, a renchéri un autre expert, mais comment être sûr que la personne a donné son plein accord, surtout s'il s'agit de personnes âgées, qui peuvent se sentir un fardeau pour leur famille?» Michael Leupold, directeur de l'Office fédéral de la justice, a répondu que la question de l'assistance au suicide est un «processus en cours» et le Conseil fédéral étudie actuellement deux options: la restriction législative ou l'interdiction pure et simple de l'assistance organisée au suicide. Sans surprise, une bonne partie des questions a porté sur les droits des étrangers - 21,4% de la population en décembre 2008. «J'ai eu un choc intellectuel lorsque j'ai entendu qu'une personne en situation irrégulière n'avait pas le droit de se marier! s'est exclamé le Mauricien Rajsoomer Lallah. C'est en violation totale du Pacte, une négation pure et simple de la personnalité juridique.» L'Office fédéral des migrations a dû s'expliquer aussi sur la gratuité de l'accès à la justice des requérants d'asile. Il a argumenté que celui-ci est assuré dans la procédure d'asile ordinaire et que des avances allant de 600 fr. 1200 fr. peuvent être demandées, mais seulement pour les

réexamens «manifestement infondés ou abusifs.» Parmi les problèmes identifiés par la coalition des ONG suisses figure la mise en oeuvre du Pacte dans tous les cantons, malgré la structure fédérale du pays. Le comité s'est réjoui du mécanisme d'enquête indépendante sur les violences policières instauré à Genève. Mais il a épinglé le canton pour la surpopulation de la prison de Champ-Dollon. |

Commentaires

L'ONU s'inquiète de l'initiative anti-minarets | S'identifier ou créer un nouveau compte | 0 Commentaires

Affichage Par discussions Ordre Le plus ancien d'abord

Les commentaires appartiennent à leur auteur.
Ils ne représentent pas forcément les opinions du *Courrier*.

LE COURRIER

- » Présentation
- » L'équipe
- » Historique

- » Charte
- » Statuts NAC
- » Membres

- » Ass. lecteurs
- » Architrave
- » L'agenda

- » Contacts
- » Partenaires
- » Tarifs annonces

LE C

- » Abonn
- » Le co
- » Nouve

[Valid XHTML](#) | [Valid CSS](#) | Copyright © NAC | Base Design by [SmallPark](#) | Build by [Olivier Evalet](#) | Fully GPL software

;